

AVIS CONCERNANT LES MAINLEVÉES DE SAISIE DANS LES DISTRICTS
DE GATINEAU ET PONTIAC

Je vous prie de noter qu'à compter du **14 juin 2021**, les demandes de mainlevée de saisie d'un véhicule seront dorénavant présentables en **salle 9 du Palais de justice de Gatineau à compter de 14 h**. Ainsi, nous revenons à l'horaire qui prévalait avant le début de la pandémie. D'ici cette date, la participation par Teams est maintenue.

J'ai également été informé que les représentants de la Société de l'assurance automobile du Québec se présenteront en personne lors des audiences les impliquant, et ce, à compter du 14 juin 2021.

Veuillez noter que les horaires pour les demandes de permis restreints resteront quant à elles à 9 h 30 en salle 9.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente.



L'honorable Richard Laflamme
Juge coordonnateur